

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE  
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

**DELIBERATION**  
**N° 4**  
**du 16 Mars**  
**2023**  
(Affectation  
des résultats)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport, **PREFECTURE DU LOIRET**

30 MAR. 2023

COURRIER 3

**DATE de la**  
**CONVOCAION**  
Le 27 février  
2023

**ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

**ASSISTAIENT :**

- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller départemental, Canton de la Ferté-Saint-Aubin
- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

**NOMBRE de**  
**DELEGUES**  
**en EXERCICE**  
9

**ABSENTS EXCUSES :**

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,

**NOMBRE de**  
**PRESENTS**  
7

**NOMBRE de**  
**VOTANTS**  
7

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux expose les modalités de détermination d'affectation et de reprise des résultats. Dans le respect de ces dispositions il vous est proposé d'affecter le résultat ainsi qu'il suit.

**I - LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CORRIGÉ : + 335 809,43 €**

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

**Solde de l'exercice :** 294 520,65 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

➤ Titres émis : 2 413 561,95 €

➤ Mandats émis : 2 119 041,30 €

**Résultat de l'exercice N-1 :** + 41 288,78 €

**Résultat corrigé cumulé :** + 335 809,43 €

**II - LE SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : + 101 139,93 €**

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

**Solde de l'exercice :** - 26 446,61 €

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :

➤ Titres émis : 1 048 702,85€

➤ Mandats émis : 1 075 149,46 €

**Résultat de l'exercice (N-1) :** 455 118,55 €

**Restes à réaliser en dépenses :** 327 532,01 €

**Résultat corrigé** + 101 139,93 €

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

**ARTICLE UNIQUE :**

D'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022, soit 335 809,43€ en report à nouveau au compte 002 en recettes de fonctionnement du BP 2023.

Par ailleurs le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 soit 428 671,94 € sera inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au BP 2023.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

**Le Président du SMAEDAOL,**



**Hervé GAURAT,**